

Plaidoyer pour la mise en place d'un socle
réglementaire commun minimal,
afin de libérer le potentiel des paiements
numériques de détail fluides et parfaitement
intégrés à travers toute l'Afrique



Plaidoyer pour la mise en place d'un socle réglementaire commun minimal, un « strict minimum », afin de libérer le potentiel des paiements numériques de détail fluides et parfaitement intégrés à travers toute l'Afrique

Note d'orientation 1 : Introduction

Contexte : accélérer l'inclusion financière numérique en Afrique afin de concrétiser la Zone de libre-échange continentale africaine (« ZECLAF »).

La ZECLAF a pour ambition de donner un coup d'accélérateur au commerce intra-africain et de dynamiser la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial, en renforçant la place qu'occupent la voix commune et l'espace politique du continent dans les négociations commerciales mondiales¹. Une fois mise en œuvre avec succès, la ZECLAF devrait permettre de réduire les barrières commerciales et d'augmenter les recettes de l'Afrique, à raison de 450 milliards de dollars d'ici 2035². Parmi les autres avantages, citons la création d'emplois plus décents, l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de tous les Africains, ainsi qu'un développement socio-économique durable.

Le commerce numérique a été inclus dans l'accord de la ZECLAF, aux termes d'une décision de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2020. Sa mise en œuvre intervient actuellement par le biais de négociations. Il s'agit là d'un jalon fondamental de l'Agenda 2063, essentiel pour renforcer le commerce intra-africain grâce à l'expansion des marchés africains pour les commerçants du continent. La pandémie de COVID-19 a en effet libéré la demande d'opportunités commerciales numériques, et un nombre croissant d'entreprises continue d'adopter des environnements commerciaux virtuels.

Pour porter ses fruits, la mise en œuvre du protocole sur le commerce numérique du mandat de la ZECLAF doit pouvoir s'appuyer sur un système financier prospère et plus inclusif. Les commerçants pourraient alors accéder à un immense réservoir de valeur, qui ne demande qu'à être libéré grâce à la possibilité qui leur sera alors offerte : effectuer ou recevoir des paiements avec fluidité et d'une manière qui leur procure des avantages, améliore leurs fonds de roulement grâce à la réduction des coûts et renforce l'efficacité des processus de paiement.

Quels sont les enjeux pour l'Afrique ?

L'Afrique recèle un immense potentiel de croissance économique et de développement ; par conséquent, l'élaboration de cadres politiques et réglementaires solides est essentielle pour favoriser l'inclusion financière numérique et l'accélérer afin d'accomplir l'Agenda de la ZECLAF pour l'Afrique.

Lors des réunions de printemps 2023 de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (« FMI ») à Washington DC, Makthar Diop, Directeur Général de la Société financière internationale (« SFI »), a exprimé ses inquiétudes quant au fait que l'Accord portant création de la ZECLAF ne deviendrait pas une réalité si la question des législations et des réglementations n'était pas solutionnée. En outre, illustrant ses propos à l'aide d'exemples précis, Makthar Diop a souligné qu'il serait plus facile

¹ Zone de libre-échange continentale africaine

² AU Summit 2023: Powering trade through AfCFTA

pour un chef d'entreprise nigérian de commercer avec l'Europe qu'avec d'autres pays africains, invoquant comme motifs les réglementations bien conçues de l'Europe en matière de libre-échange combinées à un environnement propice, à l'instar d'un marché unique pour les services financiers³.

Au cours de discussions sur un marché unique des services financiers, l'Europe est souvent citée comme un exemple de région ayant réalisé des progrès significatifs. L'Union européenne (« UE ») a mis en œuvre diverses politiques et réglementations par le biais de processus consultatifs, afin de donner vie à un marché des services financiers plus intégré et plus efficace dans l'ensemble de ses États membres. Cette série de notes d'orientation a pour but de présenter les éléments essentiels à prendre en compte lors de l'élaboration de politiques et de réglementations permettant au continent africain de mettre sur pied un système de paiement fluide et parfaitement intégré. Nous y partageons par ailleurs les principaux enseignements et jalons de l'expérience européenne, au profit de la ZECLAf, de l'économie numérique de l'Afrique et du développement durable.

Quel est le coût d'opportunité d'un marché fragmenté ?

Aujourd'hui, en 2023, les clients d'une majorité de prestataires de services financiers (« PSF ») africains opérant dans plusieurs pays d'Afrique sont confrontés à des difficultés considérables pour effectuer des transactions transfrontalières. Même les PSF opérant dans plusieurs pays n'intègrent pas encore, pour la plupart, de plateformes qui permettent la réalisation de transactions fluides entre pays, pour des raisons imputables aux exigences variables des différents régimes réglementaires et aux processus d'autorisation fastidieux et coûteux auxquels ils doivent se conformer pour pouvoir opérer dans plusieurs pays. En conséquence, la notion de « PSF panafricain » – qu'il revête la forme d'une banque ou d'une entité non bancaire – est remise en question. En effet, les clients ont difficilement accès à leurs portefeuilles ou comptes mobiles et il leur est compliqué d'effectuer leurs transactions transfrontalières au sein des mêmes institutions prestataires. Les exigences multiples et coûteuses en matière de liquidité qui immobilisent les capitaux et les risques connexes, les défis que pose la normalisation de la messagerie technologique, l'interopérabilité limitée ainsi que les complexités associées aux différents canaux et instruments qui limitent l'efficacité comptent parmi les principaux défis qui ont une incidence sur les opérations des PSF s'agissant de faciliter les transactions transfrontalières. Tous ces défis contribuent au coût actuellement élevé des transactions de détail transfrontalières et à l'attention limitée portée à ces dernières, la plupart des PSF s'intéressant aux transactions transfrontalières de montant important et de faible volume.

Dans les prochaines notes d'orientation de cette série, nous examinerons certaines des implications de ces défis et les opportunités d'amélioration de la capacité des systèmes de paiement en boucle fermée, existants et futurs.

Comment l'Afrique peut-elle tirer parti des avantages que procurent des paiements fluides et intégrés ?

Nous avons identifié trois leviers à même de favoriser le développement d'un système financier inclusif et fluide pour l'Afrique. Nous reconnaissons également volontiers qu'ils ont joué un rôle fondamental dans l'avènement heureux du marché unique des services financiers en Europe. Les trois leviers en question sont les suivants :

³ [IFC: AfCFTA is becoming a lot of talk — we need to fix regulations](#)

1. l'octroi d'agrément aux PSF et le passeportage ;
2. la promotion de la finance ouverte ;
3. l'élaboration de cadres régionaux robustes en matière de protection des données.

La présente série explorera chacun de ces leviers en détail dans les notes qui suivront.

1. L'octroi d'agrément aux PSF et le passeportage

Le « passeportage des PSF » se rapporte à la pratique qui consiste à permettre aux PSF agréés dans un État membre de l'espace économique d'opérer dans un autre État membre sans nécessiter d'autorisation distincte ou, dans certains cas, moyennant une autorisation supplémentaire minimale. Ce mécanisme est rendu possible grâce à l'harmonisation par les États membres de leurs réglementations financières et au fait que ces derniers permettent aux entreprises autorisées dans un État membre de fournir des services dans l'ensemble de la zone économique moyennant le minimum d'autorisations supplémentaires. Lorsque les PSF se voient accorder cette capacité, on considère qu'ils ont obtenu des droits de passeportage.

Le régime d'octroi d'agrément aux PSF actuellement observé en Afrique est fragmenté, chaque pays ayant ses propres règles et réglementations. Il est donc difficile pour les PSF d'opérer au-delà de leurs frontières et, partant, pour les consommateurs d'accéder facilement à des services financiers en dehors de leur pays d'origine ou d'effectuer des transactions transfrontalières. Le mécanisme de passeportage est une approche intéressante pour défragmenter le marché des services financiers en Afrique. Il minimise les formalités administratives liées à l'obtention de l'aval des autorités de réglementation de différents pays, dont l'octroi implique des processus longs et coûteux pour les PSF. Dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la ZECLAF, ce dispositif éliminerait les obstacles réglementaires au libre-échange entre les États membres africains, ce qui favoriserait en retour les échanges commerciaux entre les pays et un flux important de transactions financières connexes.

Un cadre commun pour l'octroi des agréments permettrait aux PSF d'opérer plus facilement par-delà les frontières et aux consommateurs d'accéder à une gamme de produits et de services financiers élargie et de les utiliser. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (« BCEAO ») a vivement exprimé sa volonté de promouvoir les droits de passeportage pour les PSF de la sous-région ouest-africaine. Cet effort porte déjà ses fruits pour la région et les PSF ; un bon exemple, le plus récent en date, étant notamment celui de l'agrément délivré à Wave Money (cf. l'étude de cas dans l'Encadré 1 ci-après).

Encadré 1 | Agrément et droits de passeportage : la BCEAO délivre un agrément d'opérateur de monnaie électronique à Wave Money⁴

- Wave Mobile Money offre des solutions financières inclusives et d'argent mobile à des millions d'utilisateurs à travers l'Afrique. Ces dernières leur permettent d'épargner, de transférer et d'emprunter de l'argent. Wave a été lancé au Sénégal en 2018 et est devenu le principal fournisseur d'argent mobile du pays, recensant plus de 6 millions d'utilisateurs actifs en 2022.
- Wave est devenu le premier opérateur non bancaire et non télécom à se voir accorder un agrément d'émission de monnaie électronique par la BCEAO, ce qui lui a dès lors permis d'opérer sur plusieurs marchés de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (« UEMOA ») et d'atteindre une certaine échelle.

⁴ [Wave Mobile Money becomes the first Fintech operating in multiple WAEMU countries to get an E-money license](#)

- Wave a désormais accès aux huit marchés de l'UEMOA, grâce aux droits de passeportage dont bénéficient à présent les PSF relevant de la juridiction de la BCEAO.
- En collaboration avec les directions nationales de la BCEAO, Wave étendra ses opérations dans plusieurs pays de la région de l'UEMOA grâce aux prérogatives que lui confère cet agrément.

L'harmonisation des réglementations et des politiques est l'un des leviers essentiels actionnés en Europe pour créer un marché unique des services financiers. L'UE a mis en œuvre diverses réglementations applicables dans l'ensemble de ses États membres, à l'instar de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (« MiFID II ») de 2014 ainsi que de la deuxième Directive sur les services de paiement (« DSP2 »)⁵. Le déploiement de ces dispositifs a contribué à créer des conditions de concurrence plus équitables pour les PSF, tout en permettant aux consommateurs d'accéder plus facilement à une palette étendue de produits et de services financiers dans différents pays. Dans le détail, cela a été rendu possible grâce à la mise en place d'écosystèmes de systèmes financiers numériques (« SFN ») intégrés de grande qualité et de produits et services interopérables entre tous. Pour les PSF de l'Espace économique européen (« EEE »), une fois qu'une entreprise est établie et a reçu l'aval des autorités dans un pays de l'UE, elle peut demander le droit de fournir des services financiers définis dans l'ensemble de l'UE ou d'ouvrir des succursales dans d'autres États, avec seulement quelques exigences supplémentaires minimales à satisfaire. Cet aval, c'est ce que l'on appelle alors le « passeport » du FSP.

Dans notre deuxième note d'orientation, nous nous pencherons sur le levier qu'est l'octroi d'agréments et la délivrance de passeports aux PSF afin de mettre en évidence les axes d'opportunité pour l'Afrique.

2. La promotion de la finance ouverte

La finance ouverte, également désignée « *open finance* » fait référence au partage des données relatives aux services financiers entre les différents PSF moyennant le consentement des consommateurs. Une telle solution facilite l'innovation, en ce sens qu'elle aide les PSF à mieux comprendre les clients et à répondre à leurs besoins en leur proposant des solutions. Elle aide également les PSF à mieux gérer leurs opérations, à réduire les risques et à orienter l'évolution de leurs modèles économiques. La finance ouverte renferme donc en elle le potentiel de créer des conditions de concurrence plus équitables pour les petits PSF (entités fintech) et de favoriser l'innovation et la concurrence, conduisant à la mise sur le marché de meilleurs produits et services financiers pour les consommateurs. En découle, bien entendu, une accélération de l'inclusion financière.

La banque ouverte, également désignée « *open banking* », une composante de la finance ouverte, est un concept relativement nouveau qui gagne du terrain dans diverses régions du monde, et l'Afrique ne fait pas figure d'exception. Toutefois, le degré de pénétration de la banque ouverte sur ce continent peut varier considérablement d'un pays à l'autre, qui n'en est pour l'heure qu'à ses débuts. Dans certains pays africains, les cadres réglementaires et les infrastructures nécessaires à la prise en charge des services bancaires ouverts sont encore en cours d'élaboration, tandis que, dans d'autres, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives de services bancaires ouverts. Par exemple, des pays comme l'Afrique du Sud, le

⁵ [The revised Payment Services Directive \(PSD2\) and the transition to stronger payments security](#)

Nigeria, le Kenya et le Ghana ont témoigné d'une évolution prometteuse en matière de services bancaires ouverts.

En Afrique du Sud, le cadre de gestion du système de paiement, le Payment System Management (« PSM »), instauré par la Banque centrale sud-africaine (South African Reserve Bank, « SARB »), a ouvert la voie aux initiatives de banque ouverte. Les banques sont tenues de donner accès aux données transactionnelles des clients aux fournisseurs tiers (« FT ») autorisés par le biais d'interfaces de programmation d'applications (« API »), ce qui est l'un des principes clés de la banque ouverte.

Le Ghana a également pris des mesures en faveur de la banque ouverte, la Banque centrale du Ghana (Bank of Ghana, « BoG ») ayant publié des lignes directrices sur les services de paiement électronique, qui prévoient notamment l'accès des FT aux données des clients. De même, au Nigeria, la Banque centrale du Nigeria (Central Bank of Nigeria, « CBN ») a approuvé en 2023 des lignes directrices opérationnelles en faveur de la banque ouverte, marquant ainsi l'aboutissement d'un parcours entamé en 2017 et menant à la mise sur le marché de solutions de banque ouverte. Les lignes directrices opérationnelles définissent le cadre permettant aux institutions financières agréées de fournir des API et de partager les données des clients avec les FT autorisés de manière sécurisée et normalisée. Le Nigeria est apparu comme une plaque tournante de la finance ouverte, élargissant le marché des services financiers pour y accueillir d'éminentes entités fintech peu capitalistiques et stimuler l'innovation.

Bien que des progrès louables aient été accomplis dans certains pays sur le front de l'application de la finance ouverte, elle demeure fragmentée d'un pays à l'autre. Toutefois, la mise en œuvre complète de la ZECLAF offre à l'Afrique une occasion unique d'ériger un cadre financier ouvert unifié et exhaustif. Un tel cadre permettrait aux PSF de toute la région de partager des données en toute sécurité, avec à la clé un accès fluide des consommateurs au crédit au-delà des frontières, sur la base de leurs antécédents financiers dans d'autres pays. Cette nouvelle donne permettrait également d'améliorer les systèmes de paiement dans la région à mesure que les cas d'utilisation des paiements numériques se multiplient. L'avènement de ce cadre recèle aussi le potentiel de stimuler le financement du commerce à destination des MPME en Afrique. La mise en œuvre d'un cadre financier unique et ouvert au titre du mandat de la ZECLAF peut donner un sérieux coup de fouet à l'inclusion financière et à la croissance économique en Afrique, en favorisant une plus grande connectivité et interopérabilité entre les banques et les institutions financières de la région.

Comment l'UE est-elle parvenue à mettre en place la finance ouverte à grande échelle ?

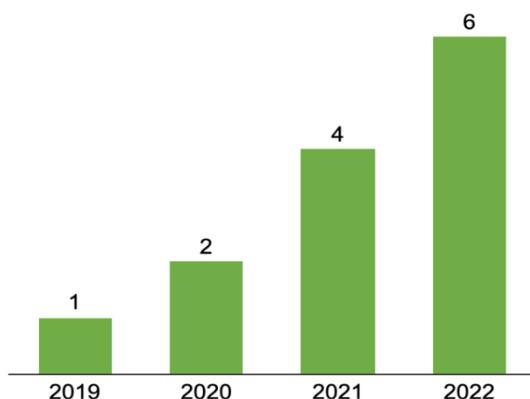
En 2015, la première itération de la finance ouverte est née en Europe sous la forme de la Directive sur les services de paiement (« DSP ») et, plus tard, de sa version révisée, la DSP2. Ces réglementations unifiées ont ouvert la voie à un service qui allait prendre de l'ampleur en Europe et dans le reste du monde, en permettant aux PSF et aux acteurs non-PSF d'accéder aux informations bancaires de leurs clients (moyennant le consentement de ces derniers) et de prendre des décisions éclairées à leur sujet sur la base de ces informations.

Selon un rapport de Statistica, la croissance de la banque ouverte est si rapide que l'Europe devrait compter près de 64 millions d'utilisateurs en 2024⁶, soit un bond de plus de 400 % en quatre ans. En 2022, le nombre d'utilisateurs actifs de services bancaires ouverts au Royaume-Uni atteignait les 6 millions, selon l'Open Banking Implementation Entity (« OBIE »). Étant donné que la population du Royaume-Uni titulaire d'un compte bancaire courant est de 47 millions de personnes, 10,6 % de la population bancarisée du pays bénéficie de solutions de banque ouverte.

Illustration 1 : Utilisateurs actifs de services de banque ouverte au Royaume-Uni (en millions) – Source : OBIE⁷

⁶ [A look at Open Banking statistics across Europe](#)

⁷ [Three open banking milestones for May 2022](#)



« Avec un record d'un milliard d'appels d'API, 5 millions de paiements réalisés via l'*open banking* et 6 millions d'utilisateurs actifs, il est clair que la banque ouverte continue d'apporter de la valeur ajoutée aux consommateurs et aux petites entreprises du Royaume-Uni » – selon un cadre dirigeant de chez OBIE.

Les propos d'acteurs du secteur en Europe déclarant avoir vu le nombre de leurs clients augmenter de manière significative ont été rapportés. Ils ont sans nul doute attribué un rôle important aux paiements basés sur la banque ouverte dans cette croissance. Ces mêmes acteurs indiquent également que des propositions de valeur innovantes sont en cours de développement en complément des rails de la banque ouverte, qui à l'avenir continueront de se révéler bénéfiques au gouvernement, au commerce de détail et aux entreprises au sens large, ainsi qu'à les transformer. Enfin, ils ont fait savoir que le prêt était le cas d'utilisation le plus solide après les paiements, car il permettrait aux Européens de vivre plus facilement dans différents pays sans perdre leurs antécédents en matière de crédit.

3. L'élaboration de cadres régionaux robustes en matière de protection des données

De la quantité croissante de données générées par les transactions de services financiers naît un besoin de stockage de données sécurisé et fiable. Ce besoin est particulièrement important dans le cadre des transactions financières transfrontalières, pour lesquelles la souveraineté, la confidentialité et la sécurité des données sont primordiales. Les meilleures pratiques en matière de protection des données des consommateurs englobent quatre niveaux clés, à savoir : le traitement des données, la résidence des données, la localisation des données et la souveraineté des données. Ces termes seront abordés plus en détail dans une prochaine note d'orientation⁸. Un cadre commun régissant le stockage des données garantirait que les données financières sont stockées en toute sécurité et dans le respect des lignes directrices en matière de protection des données.

L'Union africaine (« UA ») a accompli des progrès considérables vers l'instauration d'une politique unifiée de protection des données en Afrique. En collaboration avec l'Internet Society, l'UA a élaboré des Lignes directrices sur la protection des données à caractère personnel pour l'Afrique⁹. Sur les dix dernières années, les pays africains ont noté des avancées dans l'alignement de leurs lois et règlements sur les lignes directrices de l'UA, dans des domaines tels que la cybersécurité, la cybercriminalité, les transactions électroniques et la protection des données. À l'heure actuelle, 33 nations d'Afrique ont adopté des lois et/ou des règlements sur la protection des données, bien qu'à des stades de développement différents. Quelques pays ont

⁸ **Le traitement des données** désigne la collecte, la transformation et l'organisation de données brutes en informations utiles. **La résidence des données** fait référence à l'emplacement géographique des données. **La souveraineté des données** se rapporte non seulement à l'emplacement des données, mais aussi aux lois et réglementations auxquelles les données sont assujetties à cet emplacement. **La localisation des données** exige que toutes les données générées à l'intérieur des frontières d'un pays y restent.

⁹ [Lignes directrices sur la protection des données à caractère personnel pour l'Afrique](#)

également adopté des lois sur la localisation des données dans des secteurs spécifiques tels que les services financiers et les soins de santé.

Dans le cadre de cette série de notes d'orientation, nous partagerons une carte qui reflète l'état actuel des lois sur la protection des données en Afrique.

Contrairement à l'Afrique, l'Europe dispose d'un cadre commun unifié régissant la protection des données, connu sous le nom de Règlement général sur la protection des données (« RGPD »)¹⁰. Le RGPD est applicable dans tous les États membres de l'UE et prévoit un niveau élevé de protection des données à caractère personnel. Ce cadre réglementaire a permis de garantir le stockage des données financières en toute sécurité et dans le respect des réglementations en matière de protection des données, ce qui est essentiel pour instaurer la confiance dans le secteur des services financiers.

Conclusion

Qui est invité à faire quoi ?

Au premier arrêt du voyage que nous vous proposons à travers cette série de notes d'orientation, nous aimerions attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y a à étudier les actions suivantes à la lumière d'informations plus détaillées qui seront progressivement mises à disposition.

Les régulateurs

- **Harmonisation réglementaire** : cette série fournira des éléments de réflexion essentiels pour amener les régulateurs à poursuivre leurs efforts en vue d'harmoniser les réglementations et les normes dans les différentes juridictions, afin de faciliter le passeportage des PSF. Cette dynamique contribuera ce faisant à la concrétisation de la ZECLAF.
- **Coopération et coordination réglementaire** : les régulateurs peuvent également trouver un intérêt à nouer des accords de coopération et instaurer des mécanismes de partage d'informations pour faciliter l'échange d'informations (partage de données) ainsi que la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre de la ZECLAF.

Les prestataires de services financiers

- **Accès au marché** : les PSF peuvent tirer parti des informations présentées dans les notes d'orientation pour explorer de nouveaux marchés et étendre leurs activités au-delà de leurs frontières respectives, en se concentrant sur les sous-régions d'Afrique jouissant d'ores et déjà d'un marché financier intégré.
- **Études de marché** : les PSF pourraient envisager de conduire des études de marché, d'identifier les opportunités potentielles et de développer des stratégies commerciales en vue de pénétrer de nouvelles juridictions et de répondre aux besoins de clients sur différents marchés dans le cadre des préparatifs en vue de la mise en œuvre complète de la ZECLAF.
- **Technologie et cybersécurité** : les PSF pourraient commencer à simuler les investissements nécessaires en matière de technologie et de mesures de cybersécurité en vue de se conformer aux exigences réglementaires et de protéger les données des clients dans le contexte d'un éventuel marché unique des services financiers en Afrique.
- **Conformité et gestion du risque** : les PSF pourraient envisager de mettre en place de solides cadres de conformité et de gestion du risque, en vue de s'assurer qu'ils sont à même de satisfaire aux prescriptions réglementaires et d'atténuer les risques associés à l'exploitation de véritables institutions panafricaines.

¹⁰ [GDPR.EU](https://gdpr.eu)

Enfin, les leviers susmentionnés ne sont que quelques-uns des principaux attributs de ce que nous entendons par le « strict minimum » à mettre en œuvre sur le plan politique pour libérer le potentiel de paiements numériques de détail fluides et parfaitement intégrés à travers toute l’Afrique. Nous invitons la communauté à apporter sa contribution, afin d’alimenter le dialogue et de favoriser l’action en faveur d’un écosystème financier africain solide. En actionnant ces leviers, l’Afrique peut selon nous libérer le potentiel de son secteur des services financiers et stimuler la croissance économique ainsi que le développement à travers tout le continent.

Nous sommes impatients de partager sur les trois mois à venir d’autres notes qui aborderont les thèmes de l’octroi d’agrément, de la finance ouverte et de la protection des données.

Auteurs

[Jacqueline Jumah](#) et [Tochukwu Egesi](#)

Références

1. What is ‘passporting’, and why does it matter? ; consultable [ici](#)
2. Why EU Passporting Is Vital For Britain’s Fintech Firms ; consultable [ici](#)
3. Finance Institution and FinTech Licensing in Single European market ; consultable [ici](#)
4. Destination Europe: FinTech Passporting Hotspots post-Brexit ; consultable [ici](#)
5. European Passport ; consultable [ici](#)
6. Explainer – What is “passporting” and what do I need to know about it? ; consultable [ici](#)
7. Fintech regulation in the European Union: trends and blurred lines ; consultable [ici](#)
8. Fintech after Brexit ; consultable [ici](#)
9. Wave Mobile Money becomes the first Fintech operating in multiple WAEMU countries to get an E-money license ; consultable [ici](#)
10. How Wave rose to become Francophone Africa’s first unicorn ; consultable [ici](#)
11. Why Africa’s youth hold the key to its development potential ; consultable [ici](#)
12. The state of open banking in Europe — in 4 charts ; consultable [ici](#)
13. Three open banking milestones for May 2022 ; consultable [ici](#)
14. A look at Open Banking statistics across Europe ; consultable [ici](#)
15. Nigeria’s central bank releases PSD2-style open banking legislation ; consultable [ici](#)
16. Open banking regulation in Nigeria is now approved by the CBN ; consultable [ici](#)
17. Recent developments in African data protection laws – Outlook for 2022 ; consultable [ici](#)
18. How do data residency, data sovereignty, and data localization differ? ; consultable [ici](#)
19. Personal Data Protection Guidelines for Africa ; consultable [ici](#)

À propos d’AfricaNenda

AfricaNenda est une équipe d'experts dirigée par des Africains qui s'est engagée à libérer le potentiel des SFN pour les personnes financièrement exclues sur le continent en accélérant la mise en place de systèmes de paiement instantané inclusifs. L'approche d'AfricaNenda consiste à fournir aux acteurs des secteurs public et privé l'expertise technique ainsi que la capacité de réduire les obstacles aux paiements numériques. AfricaNenda veut permettre à tous les Africains d'effectuer des transactions numériques de manière fluide et à faible coût, où qu'ils se trouvent sur le continent, et ce d'ici 2030.

AfricaNenda bénéficie du sponsoring fiscal de Rockefeller Philanthropy Advisors et du soutien financier de la fondation Bill & Melina Gates.

Visitez notre site Web pour plus d'informations : www.africanenda.org